



MARCHES PUBLICS

Marché de Fournitures

« APPROVISIONNEMENT EN BOIS DECHIQUETE DE LA CHAUFFERIE BOIS DU PNRA »

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : S GOBBE ; C FRANCOIS-EVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : samuel.gobbe@pnr-armorique.fr caroline.francois-even@pnr-armorique.fr

Date et remise des offres : mardi 30 juin 2015 à 12 Heures

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché à bons de commande en application de l'article 169 du Code des Marchés Publics, passé selon la procédure adaptée (article 146 du CMP).
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur.

B.Objet du marché :

- Fourniture de combustible bois déchiqueté

C.Forme du prix :

Prix ferme.

Durée de validité de l'offre: 90 jours

Les candidats pourront proposer des variantes à condition d'avoir répondu au préalable à l'offre de base.

D.Dépôt des offres :

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,

15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Date limite de réception des offres : **mardi 30 juin 2015 à 12 heures (heure limite de dépôt)**

Modalités de réponse :

- envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception,
- dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),

Mentionner sur l'enveloppe « Offre pour la fourniture de bois déchiqueté » - NE PAS OUVRIR

E. Pièces à fournir :

- l'acte d'engagement complété avec un devis détaillé selon les prescriptions du cahier des charges,
- le mémoire technique complété,
- les attestations d'assurance en-cours de validité,
- le cahier des charges,
- le règlement de consultation,

ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Prix des fournitures 45 %

2. Qualité technique : 55 %

- sécurité d'approvisionnement / qualité du service – délai et conditions de livraisons (20 %)

- garantie de qualité du produit livré (20 %)

- performance en matière de développement des approvisionnements directs (diminution d'intermédiaires (15%))

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Les candidats non retenus en sont informés conformément au I de l'article 80.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____